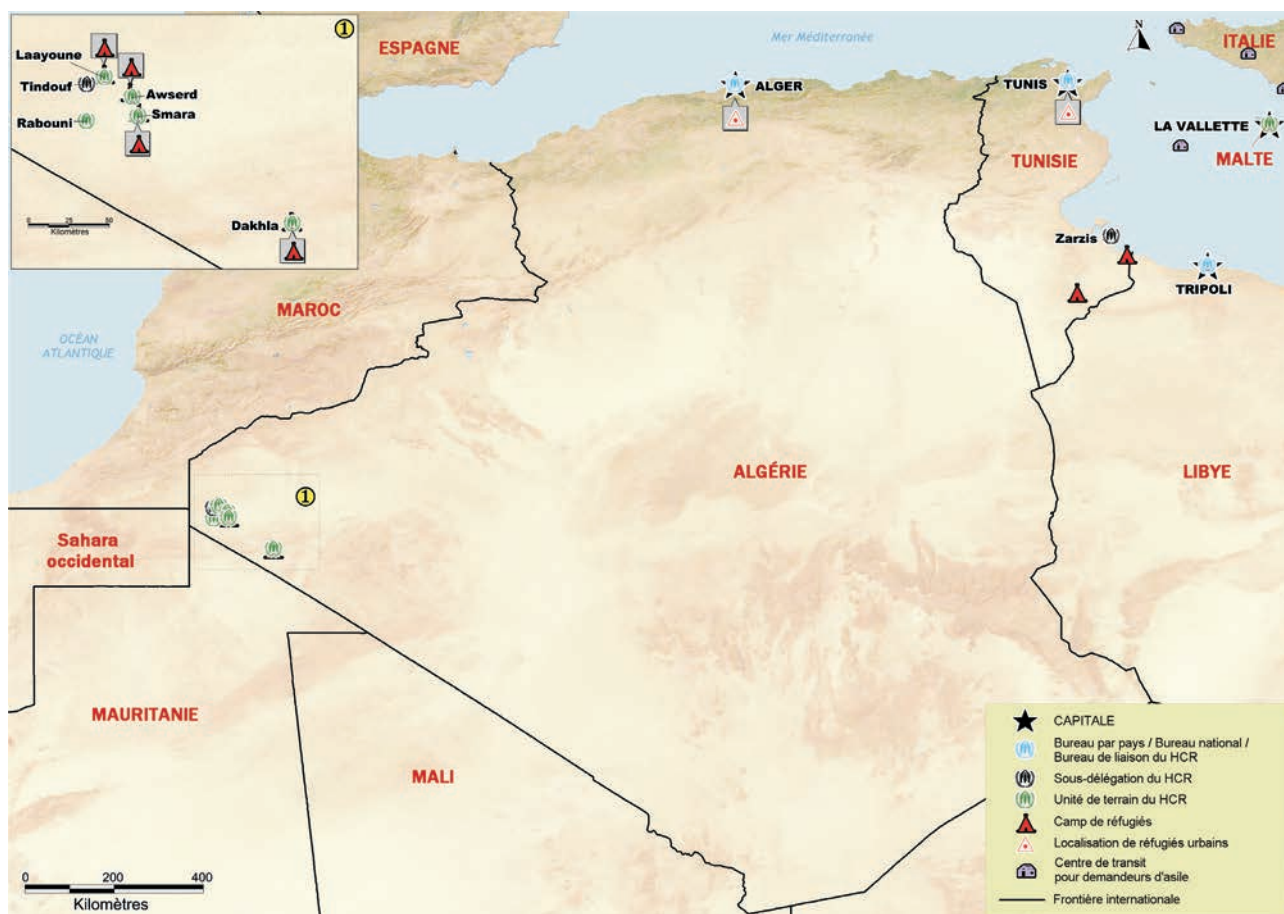


ALGÉRIE



Faits marquants

- Le HCR et le Gouvernement algérien ont eu des discussions fructueuses au sujet de l'instauration d'un régime national d'asile. Le HCR a mis à disposition un juriste pour appuyer l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'asile et s'est dit prêt à former les fonctionnaires.
- L'Organisation a aidé les réfugiés vivant en milieu urbain à obtenir un logement, des produits alimentaires, des services médicaux, et un accès à l'enseignement et à la formation professionnelle.
- Le HCR a investi dans les secteurs clés de l'eau, de la nutrition, de la santé et de l'éducation dans les camps de réfugiés sahraouis. Des améliorations ont été apportées à la quantité et à la qualité de l'eau fournie aux réfugiés, ainsi qu'au statut nutritionnel de certains groupes vulnérables.

- Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la protection et du suivi dans les quatre camps de réfugiés, le HCR a implanté des unités de terrain dans chaque site. Les unités sont devenues pleinement opérationnelles en 2011.

Environnement opérationnel

En l'absence de structures d'asile nationales, le HCR s'est chargé d'enregistrer les personnes relevant de sa compétence en Algérie, de leur délivrer des papiers et de déterminer leur statut. À la fin de l'année 2011, quelque 140 réfugiés et 820 demandeurs d'asile, provenant en majorité d'Afrique subsaharienne, étaient enregistrés auprès du bureau du HCR à Alger. Le nombre de demandeurs d'asile sollicitant l'aide du HCR a sensiblement augmenté en 2011 ; la plupart d'entre eux étaient originaires du Cameroun, de la Côte d'Ivoire ou du Nigéria.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Sahara occidental ¹	90 000	90 000	-	-
	Territoire palestinien occupé	4 000	10	-	-
	Pays divers	130	130	41	34
Demandeurs d'asile	Cameroun	300	300	37	13
	Côte d'Ivoire	210	210	28	8
	Pays divers	310	310	19	12
Total		94 950	90 960		

¹ Les autorités algériennes estiment à 165 000 le nombre de réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de la région de Tindouf.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains sont souvent considérés comme des migrants économiques en situation irrégulière, ce qui les expose à des arrestations et à des mises en détention. La plupart des réfugiés n'ont pas accès au marché de l'emploi légal. Les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent en revanche bénéficier du système de santé publique à Alger et dans d'autres zones urbaines.

Le litige de longue date au sujet du statut du Sahara occidental n'ayant pas trouvé de solution politique, les réfugiés sahraouis accueillis dans les quatre camps de la région de Tindouf sont demeurés dans un état de dépendance totale vis-à-vis de l'assistance internationale. En attendant le lancement d'une campagne d'enregistrement, le HCR met en œuvre un programme d'assistance fondé sur un chiffre prévisionnel de 90 000 réfugiés vulnérables dans les camps.

| Réalisations et impact |

● Objectifs et cibles prioritaires

Le HCR a continué à exécuter deux programmes principaux en Algérie, l'un pour les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant en milieu urbain et l'autre à l'intention des réfugiés sahraouis accueillis dans les camps. En ce qui concerne le premier groupe, l'objectif principal était d'améliorer l'espace de protection offert aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains tout en répondant à leurs besoins essentiels. Dans le cas des réfugiés sahraouis, les objectifs clés consistaient à renforcer la protection et à réorienter le programme d'assistance afin d'accroître les investissements dans des secteurs cruciaux tels que l'eau, la nutrition, la santé et l'éducation.

Environnement de protection favorable

- Les événements dramatiques qui se sont produits dans les pays voisins, notamment en Tunisie et en Libye, ont eu des répercussions négatives sur le climat de protection en Algérie. Trois réfugiés urbains et quatre demandeurs d'asile ont été refoulés à la frontière malienne, en dépit des objections du HCR ; dans le même temps, quelques réfugiés et demandeurs d'asile ont été victimes d'arrestations et de mises en détention. Pour remédier à cette situation, l'Organisation a intensifié ses campagnes de sensibilisation auprès de la police et de la gendarmerie, et communiqué aux autorités une note explicative sur les papiers délivrés par le HCR.
- Le Haut Commissariat a élaboré des procédures pour répondre à la violence sexuelle et sexiste dans les zones urbaines. Il a également diffusé une brochure d'information sur les mécanismes d'intervention et de prise en charge disponibles en cas de violence sexuelle et sexiste auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Procédures de protection équitables

- Le HCR a assuré l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat. Tous les demandeurs d'asile âgés de plus de 18 ans et tous les mineurs non accompagnés ont bénéficié d'entretiens individuels. Tous les demandeurs d'asile se sont vu distribuer des attestations temporaires, renouvelables jusqu'à ce que le HCR se soit définitivement prononcé sur leur statut. Le

Jeune réfugiée sahraouie au camp de Smara, dans la région de Tindouf.



HCR / P. MATEU

temps d'attente moyen entre l'enregistrement et la décision finale a été de six mois.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR a amélioré son accès auprès de la population réfugiée sahraouie en implantant quatre unités de terrain dans les camps. Les mécanismes de résolution des litiges ont été renforcés grâce à la formation d'employés des autorités sahraouies. Une formation aux technologies de l'information a également été dispensée afin de contribuer à la modernisation de la gestion des dossiers juridiques.

Besoins et services essentiels

- Les réfugiés et les demandeurs d'asile résidant dans des villes algériennes n'ont pas accès à des sources légales de revenus et n'ont de ce fait pas les moyens d'acheter des produits alimentaires et des articles domestiques essentiels. En 2011, le HCR a colmaté cette brèche en fournissant chaque mois des paniers alimentaires à quelque 140 réfugiés et mineurs non accompagnés. Ces réfugiés ont également bénéficié d'un logement, d'une indemnité forfaitaire destinée à couvrir les frais d'eau et d'électricité et d'une carte qui leur donnait accès à un compte mensuel dans un commerce de leur quartier. Une quarantaine de femmes réfugiées ont reçu des protections périodiques chaque mois et 16 enfants réfugiés âgés de moins de deux ans ont reçu du lait et des couches.
- Le HCR a renforcé les réseaux de distribution de l'eau dans les camps sahraouis et augmenté le volume d'eau mis à la

disposition des réfugiés. Un programme de formation pilote a été assuré à l'intention du personnel du Service de l'eau sahraoui. En outre, un spécialiste du HCR a aidé à élaborer une stratégie à cinq ans pour les ouvrages d'adduction d'eau dans les camps.

- À l'issue d'une enquête menée en 2010 et ayant révélé des taux élevés d'anémie et de malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes dans les camps, le HCR, le PAM et leurs partenaires ont lancé en 2011 un programme d'alimentation thérapeutique auprès des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition grave. Cette campagne venait compléter un programme d'alimentation d'appoint qui a fourni des compléments alimentaires spéciaux à quelque 7 000 enfants de moins de cinq ans mal nourris et à quelque 3 000 femmes enceintes ou allaitantes. Les rapports ont indiqué que le nombre d'enfants transférés du projet d'alimentation d'appoint au programme thérapeutique avait diminué. Ils ont également mis en évidence une hausse du nombre d'enfants exclus du programme d'alimentation d'appoint.
- Le HCR a poursuivi ses distributions de thé vert et de levure pour le pain au sein de la population réfugiée. En outre, des légumes frais ont été distribués pendant le ramadan. Les sessions de formation assurées auprès de quelque 150 agents de santé et nutritionnistes ont favorisé la détection et le traitement précoce de la malnutrition chez les enfants et leurs mères. Trois sessions de sensibilisation, de modification des comportements et de communication ont été organisées à l'intention des femmes de tous les camps pour traiter de l'utilisation des produits nutritionnels distribués dans le cadre du programme de prévention de l'anémie.
- Plus de 56 000 livres d'école et 26 000 sacs et joggings pour enfants ont été distribués. Six écoles ont été agrandies afin d'accueillir 660 élèves sahraouis supplémentaires, revenus de Libye après la crise. Une école a été remise en état et 1 600 membres du personnel enseignant sahraoui ont bénéficié d'incitations. Vingt-cinq réfugiés sahraouis inscrits dans 10 universités algériennes ont reçu des bourses d'études DAFI.
- Des toiles de tentes ont été commandées pour 1 300 familles. Afin de renforcer l'assainissement dans les camps et la protection de l'environnement, deux camions-bennes ont été achetés et des campagnes de sauvegarde de l'environnement organisées.

Autogestion et participation communautaires

- Pour encourager l'autosuffisance à terme des réfugiés urbains, le HCR leur a dispensé des formations sur la poterie, les réseaux électriques, la couture et le soudage. Vingt-cinq réfugiés, dont 15 femmes, ont bénéficié de ces formations en 2011.
- Dans les camps de réfugiés sahraouis, le HCR a travaillé avec trois administrations sahraouies dirigées par des femmes, s'occupant des affaires sociales et de la promotion de la femme, de l'éducation et de la culture. Des centres de formation professionnelle ont organisé une série d'activités à l'intention de femmes, de jeunes et de personnes handicapées dans tous les camps. Un projet générateur de revenus, axé sur la fabrication à petite échelle de bonbons, a été mis en œuvre et un cybercafé inauguré dans le camp de Dakhla.

Solutions durables

- Avec l'appui du centre régional de réinstallation situé à Beyrouth, des demandes de réinstallation ont été soumises pour 60 réfugiés urbains et neuf d'entre eux sont partis dans leur nouveau pays en 2011.

Logistique et appui opérationnel

- À Tindouf, le HCR a appuyé un atelier de mécanique à Rabouni afin d'assurer la livraison efficace et ponctuelle de l'eau et des articles non alimentaires, ainsi que la collecte des déchets. La flotte du HCR comprenait également des ambulances et des véhicules légers. Des équipes mobiles ont assuré l'entretien élémentaire des camions dans chaque camp. Un consultant a été recruté au dernier trimestre 2011 pour aider à la gestion du parc.

Relations extérieures

- Le HCR et le PAM ont conjointement organisé une mission de donateurs dans les camps de réfugiés en avril 2011. Cette mission visait principalement à sensibiliser les donateurs à la situation humanitaire dans les camps et à mobiliser leur appui ; elle prévoyait des visites sur le terrain et un dialogue avec les réfugiés sahraouis. Les participants ont pu se rendre compte par eux-mêmes des progrès accomplis et des besoins critiques non satisfaits dans les camps.

| Contraintes |

L'absence de régime d'asile national, y compris de législation et de procédures relatives aux réfugiés, a continué à entraver la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains en Algérie. Le manque de statistiques précises sur la population réfugiée sahraouie, due au non-enregistrement, a également compliqué l'opération menée dans les camps.

| Informations financières |

Le budget global pour l'Algérie en 2011 était en hausse de 7 millions de dollars E.-U. par rapport à celui de 2010, en raison des programmes destinés à améliorer la protection et l'assistance auprès des réfugiés sahraouis des camps de Tindouf, en particulier dans les secteurs clés de l'eau, de la nutrition, de la santé et de l'éducation. Cependant, en raison des ressources limitées, seuls 14,8 millions de dollars E.-U. ont été mis à disposition pour l'opération.

| Organisation et mise en œuvre |

L'opération du HCR en Algérie a été gérée par une délégation à Alger et une sous-délégation en poste à Tindouf. En outre, quatre petites unités de terrain ont été mises en place dans les camps de réfugiés sahraouis. L'effectif total du HCR en Algérie était formé de 51 personnes en 2011.

| Présence du HCR en 2011 |

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	51
Internationaux	11
Nationaux	37
JEA	1
VNU	2

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a travaillé en partenariat avec quatre ONG locales à Alger. En 2011, le Conseil italien pour les réfugiés et le HCR ont coopéré dans le cadre d'un projet conjoint d'assistance aux réfugiés urbains. À Tindouf, le Haut Commissariat a collaboré avec neuf partenaires d'exécution. D'autres organismes onusiens, dont l'OMS, le PAM et l'UNICEF, ont également appuyé le programme au profit des réfugiés sahraouis.

Besoins non satisfaits

- Le HCR n'a pu offrir que des services de santé limités aux réfugiés reconnus comme tels et une assistance médicale restreinte aux soins très urgents/vitaux aux demandeurs d'asile vivant en milieu urbain.
- Seuls 40 pour cent des réfugiés urbains ont reçu des articles non alimentaires pour l'hiver.
- La quantité insuffisante de nécessaires d'hygiène et de protections périodiques, associée au volume limité d'eau disponible, a soumis la population des camps à des conditions d'hygiène difficiles.
- Dans la plupart des hôpitaux des camps, les toilettes et les installations sanitaires n'ont pas été remises en état depuis plus de dix ans.
- Les écoles primaires des camps ont continué à manquer d'éléments de mobilier essentiels.
- Le HCR n'a pu distribuer des rations minimales de gaz de cuisine que pour huit mois aux familles réfugiées accueillies dans les camps.
- Plus de 10 000 tentes ont besoin d'être remplacées.

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG : Association des femmes algériennes pour le développement, Caritas-Algérie, *Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli*, *Disarmament and Liberty*, Enfants Réfugiés du Monde-Pays de la Loire, Info-com Jeunes, Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, *Movement for Peace*, *Movimento por la Paz*, MUNDUBAT, *Red Deporte Cooperación*, Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant (NADA), *Solidaridad Internacional Andalucía*, Triangle Génération Humanitaire

Autres : Société algérienne du Croissant-Rouge

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Bureau algérien pour les réfugiés et les apatrides (BAPRA) du ministère des Affaires étrangères ; Division des droits de l'homme, du développement social et des affaires culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Affaires étrangères.

ONG : Médecins du Monde – Grèce, Médecins du Monde – Espagne, Oxfam Solidarité, Société espagnole de la Croix-Rouge

Autres : Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, Conseil italien pour les réfugiés, ECHO, PAM

Dépenses en Algérie 2007 - 2011



Évaluation générale

Des évaluations entreprises au titre de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité à la fin de l'année 2011 à Alger ont montré que les principaux problèmes rencontrés par les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains étaient l'absence de statut juridique et de titre de séjour légal, ainsi que les restrictions limitant l'accès aux droits économiques, sociaux et civils. Les programmes élaborés à l'avenir pour cette population devront accorder une attention particulière à la sécurité alimentaire, à l'accès aux services, à l'accompagnement psychosocial, à l'emploi et aux activités génératrices de revenus.

Les investissements consacrés au bien-être à long terme des réfugiés sahraouis accueillis à Tindouf ont entraîné certaines améliorations dans les conditions de vie dans les camps, notamment en ce qui concerne l'eau et la nutrition. Les bureaux de terrain ouverts dans les camps disposent à présent d'effectifs au complet et amélioreront le suivi de la protection et la coordination de l'assistance humanitaire.

Budget, revenus et dépenses en Algérie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
BUDGET FINAL	25 729 823	25 729 823
Revenus issus des contributions	5 342 393	5 342 393
Autres fonds disponibles	9 425 994	9 425 994
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	14 768 387	14 768 387
VENTILATION DES DÉPENSES		
<i>Environnement de protection favorable</i>		
Cadre juridique national	56 549	56 549
Coopération avec les partenaires	80 702	80 702
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	52 367	52 367
Non-refoulement	58 729	58 729
Sous-total	248 347	248 347
<i>Procédures de protection équitables</i>		
Enregistrement et établissement de profils	88 233	88 233
Détermination de statut juste et efficace	93 013	93 013
Documents d'état civil	64 983	64 983
Sous-total	246 229	246 229
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>		
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	77 730	77 730
Liberté de mouvement	136 833	136 833
Détention non arbitraire	79 127	79 127
Accès aux solutions juridiques	407 440	407 440
Sous-total	701 130	701 130
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>		
Nutrition	1 774 827	1 774 827
Eau	1 102 422	1 102 422
Abris et autres infrastructures	584 229	584 229
Articles ménagers et hygiène de base	555 436	555 436
Soins de santé primaire	436 148	436 148
VIH et sida	90 078	90 078
Éducation	1 200 752	1 200 752
Services d'assainissement	242 582	242 582
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	392 027	392 027
Sous-total	6 378 501	6 378 501
<i>Autogestion et participation communautaires</i>		
Autogestion communautaire	617 434	617 434
Sous-total	617 434	617 434
<i>Solutions durables</i>		
Réinstallation	194 950	194 950
Sous-total	194 950	194 950
<i>Relations extérieures</i>		
Relations avec les donateurs	84 340	84 340
Mobilisation des ressources	83 572	83 572
Partenariat	80 806	80 806
Sous-total	248 718	248 718
<i>Logistique et appui aux opérations</i>		
Chaîne d'approvisionnement et logistique	2 069 702	2 069 702
Gestion et coordination des programmes	1 207 976	1 207 976
Sous-total	3 277 678	3 277 678
Solde des versements aux partenaires d'exécution	2 855 401	2 855 401
Total	14 768 388	14 768 388